



# JEUNES ARBITRES

*District de la Loire*

*Tél : 04-77-92-28-72*

**PV N°14 DU SAMEDI 20/11/2021**

PV SCJA du 15 Novembre 2021

**Président** : Pascal Rebaud 06 14 68 55 67

**Responsable de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres** : Florian Rebaud 06 28 47 08 76

**Responsable adjoint de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres**: Victor Pereira 06 16 98 37 18

**Responsable pôle formation** : Victor Pereira 06 16 98 37 18

**Validations rapports** : Tahar Chalabi 06-62-58-38-191

**Désignations U18** : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

**Désignations U15** : Guessoum Oussama 0783348866

**Désignations observateurs, accompagnateurs** : Issa Ghadab 06-52-68-08-97

**Désignations Ligue jeunes** : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

**Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres** : Franck Angual 06 64 51 21 67

**Représentant des arbitres à la Commission de Discipline** : Christian Aurand 06 98 40 81 79

**En cas d'indisponibilité tardive veuillez informer en premier lieu votre désignateur par téléphone et confirmer ensuite par un mail au district.**

### CONSIGNES VERIFICATION PROTOCOLE SANITAIRE MODIFIEES

La CDA demande à tous les arbitres jeunes et seniors de prendre connaissance du rappel ci-dessous sur les consignes de vérification du protocole sanitaire. A mettre en application sur les matchs dès le 11 novembre.

Le protocole ayant évolué, nous vous demandons de prendre les dispositions nécessaires afin de démarrer les matchs aux heures prévues. « Suite aux premiers retours sur l'application du « Pass Sanitaire », le District de la Loire rappelle les consignes.

Le contrôle du « Pass Sanitaire » (PS) est obligatoire à l'entrée des vestiaires. Le PS se présente sous la forme d'une attestation du schéma vaccinal complet, d'un test PCR ou antigénique de moins de 72h ou d'un certificat de rétablissement de la Covid-19.

Le contrôle doit se faire par le responsable « Covid » du club recevant ou toute personne déléguée à cette fonction. En l'absence de présentation du PS, de doute ou de contestation, le responsable « Covid » interdira l'accès aux vestiaires.

**Au moment de la vérification de la FMI, en présence de l'arbitre et du dirigeant du club adverse, le responsable Covid du club recevant s'assurera que chaque personne inscrite sur la FMI respecte les conditions du « Pass Sanitaire ». En cas de manquement, l'arbitre interdira le joueur (joueuse) ou les joueurs (joueuses) concernés (ées) de prendre part à la rencontre. Dans le cas où le responsable « Covid » ne remplira pas sa mission dans les conditions requises, l'arbitre ne débutera pas la rencontre.**

Afin de faciliter le contrôle, il est conseillé aux clubs de préparer en amont un fichier regroupant l'ensemble des attestations des joueurs (joueuses).

Un joueur (joueuse) pourra prendre part à la rencontre dès lors qu'il présentera un test PCR négatif.

Si l'équipe présente moins de joueurs exigés, à minima, pour la compétition, la rencontre sera retardée de 15 minutes. Au-delà de ce délai, la rencontre n'aura pas lieu et l'arbitre adressera un rapport circonstancié à la commission compétente.

Le district se réserve le droit, dès à présent, d'effectuer des contrôles inopinés, par le biais de délégués. En cas d'infraction, les frais seront imputés aux clubs fautifs. »

### COURRIERS RECUS

AC RIVE DE GIER : Lu noté.

Mlle BOUNOUAR Sedila : Lu noté année sabbatique.

M. ARAUJO Evan : Lu noté arbitrage d'un match amical.

M. KAIS Asma : Lu noté absent au rattrapage du 11 Novembre certificat médical.

M. SAUROY Gaël : Lu noté pour vos frais de déplacement concernant le match de coupe Gambardella c'est la Ligue qui vous paie par virement.

M. MORAIAS DIAS Amelia : Lu noté absente pour le rattrapage du 11 Novembre (stage des arbitres féminines à la ligue).

FC Plaine Poncins : Lu noté nous vous remercions de votre mail concernant l'excellente prestation de l'arbitre.

### IMPAYES

**A noter : pour toutes demandes d'impayés, les arbitres doivent remplir le formulaire en indiquant le motif de l'impayé et le club fautif plus joindre un RIB pour toutes les demandes sous peine de non-traitement.**

## JEUNES ARBITRES

*District de la Loire*

*Tél : 04.77.92.28.72*



### **RAPPEL RAPPORT DISCIPLINAIRE**

La CDA tient à informer l'ensemble des arbitres de district que les consignes d'envoi de rapport disciplinaire n'ont pas changé. En effet, un changement de présentation sur votre accès personnalisé " Portail Des Officiels" a amené de la confusion chez certains d'entre vous. A ce sujet depuis le début de la saison sur votre accès personnalisé vous retrouverez un onglet intitulé " rapport(s) à saisir ". Vous ne devez valider et rédiger un rapport que si les conditions du match le nécessitent. A savoir (exclusion d'un joueur, d'une personne présente sur le banc de touche, incident de match ou d'après match...).

En clair si au cours de la rencontre vous n'avez mis aucune sanction ou simplement des avertissements vous n'avez pas de rapport à valider. Soyez rassuré RIEN n'a changé dans les consignes et surtout ne validez pas un rapport disciplinaire s'il n'y a pas utilité.

### **L'UNAF**

L'UNAF organise une opération SURVETEMENT AU PRIX DE 36€ Veste + Pantalon.

Veuillez-vous adresser à M. TOUNSI Habib

Tél : 0682901236

Mail : [habib.tounsi@orange.fr](mailto:habib.tounsi@orange.fr)